

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MEAUX
A l'attention de Madame Elmire
MOUEZA

Vaux le Pénil, le 08 octobre 2018.

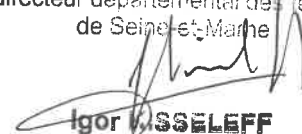
Par courrier réceptionné le 14 août 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L111-5 du Code de l'Urbanisme pour le permis de construire n°077 132 18 00015 déposé par Monsieur Gabriel VAN HONACKER, pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de Coupvray.

La commission s'est réunie le jeudi 20 septembre 2018 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET et par Monsieur Guillaume FENAT, a présenté.

Le bâtiment a été reconnu nécessaire à l'activité agricole.

La commission a rendu un **avis FAVORABLE** au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF